



Charte montréalaise

des droits et responsabilités

La clé du
mieux-vivre
ensemble!

Dignité humaine, égalité, justice, tolérance,
des valeurs fondamentales.

Montréal 

BEHA

La Charte montréalaise, un contrat social

Une vision collective de la ville
reposant sur des valeurs largement
partagées, sur des droits et des
responsabilités des citoyennes et des
citoyens



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Valeurs

- Respect de la dignité humaine
- Égalité
- Paix
- Inclusion
- Justice



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

La Charte montréalaise

- Règlement municipal
- Pérennité :
 - Enchâssement dans la Charte de la Ville de Montréal – 2009
 - Modification – Vote des deux tiers
- Article 42 – Mécanisme d'ajustement



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

En résumé

Instrument original et novateur

- Conçue par et pour les citoyennes et les citoyens
- Charte municipale des droits
- Principe de droits et de responsabilités
- Mécanisme d'application - Ombudsman
- Première en Amérique du Nord



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Charte montréalaise

Particularité

- Vise les relations citoyennes / citoyens
– Ville :

*toute personne physique vivant
sur le territoire de la Ville*

(article 30)



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Charte, sa construction

La Charte énonce des droits spécifiques à la ville.

Pour chacun des droits, la Charte énonce :

- des responsabilités citoyennes
- des engagements de la Ville



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Principe de responsabilités

Respect des droits + promotion des responsabilités avec le soutien des citoyennes et des citoyens

- Respect des droits des autres
- Préservation des milieux de vie, de l'environnement
- Propreté dans la ville
- Consommation responsable de l'eau
- Respect du bien public
- Etc.



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Champs d'application de la Charte (7)

Principaux domaines d'intervention de la Ville auprès des citoyennes et des citoyens



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Droits et responsabilités

Champs d'application de la Charte (7)

- Vie démocratique
- Vie économique et sociale
- Vie culturelle
- Loisir, activité physique et sport
- Environnement, développement durable
- Sécurité
- Services municipaux



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Critères – rédaction Charte

- Choix avisé des droits
- Respect des lois du Québec
- Respect des compétences de la Ville
- Respect des ressources financières
- Énoncé de responsabilités
- Engagement – obligation de moyens



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Évaluation

Art. 42 - Mécanisme d'ajustement

Donc, une Charte perfectible
avec les citoyennes et les citoyens.

Charte relativement nouvelle

Des efforts de promotion à poursuivre



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Proposition – Ajustements

- Contribution du Chantier sur la démocratie
- Partie II - Droits, responsabilités, engagements



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Chapitre 1 / Vie démocratique

Engagements

16- a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair et **soutenir des pratiques de communication appropriées;**



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

16- d) rendre accessibles annuellement aux citoyennes et aux citoyens, sous forme de résumé, le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations **afin de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens;**



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Nouvelle formulation :

16- e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la Charte montréalaise ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites;



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Nouvelle formulation :

16- h) maintenir par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative aux citoyennes et aux citoyens en matière de consultation publique;



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

16- i) combattre la discrimination, le **profilage racial**, le **profilage social**, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique;



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Nouvel engagement :

soutenir des processus budgétaires publics liés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et du programme triennal d'immobilisations;



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Chapitre 2 / Vie économique et sociale

Engagements

Nouvelle formulation

18- e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités;



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Nouvel engagement :

**prendre les mesures adéquates, avec
l'appui des partenaires, en vue de
prévenir et contrer la pauvreté et
l'exclusion sociale;**



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Chapitre 4 / Loisir, activité physique et sport Engagements

22- a) soutenir avec l'appui des **partenaires du milieu**, une offre de services **diversifiée et complémentaire** répondant aux besoins évolutifs de la population;



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Chapitre 5 / Environnement et développement durable

Engagements

24- a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage **et la valorisation;**



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

24- d) favoriser les transports en commun **et actifs** et les modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain **et de réduire les émissions de gaz à effet de serre;**



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

24- f) préserver la biodiversité en favorisant son accroissement dans les parcs et les espaces verts et en favorisant la protection, la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine;



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Nouveaux engagements :

- **soutenir une gestion responsable des ressources;**
- **encourager l'adoption de bonnes pratiques de développement durable.**



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Objectifs de la consultation

- Bonifier – Améliorer
Partie II / Droits, responsabilités et engagements
 - Proposition d'ajustements et autres articles

Partie III / Articles 32 à 41



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

Objectifs – Consultation

- Accueillir appréciations générales
- Recevoir suggestions pour la promotion de la Charte



Charte montréalaise
des droits et responsabilités



Charte montréalaise

des droits et responsabilités

La clé du
mieux-vivre
ensemble!

Dignité humaine, égalité, justice, tolérance,
des valeurs fondamentales.

Montréal 

BEHA